

Procès-Verbal de réunion Conseil Syndical du jeudi 12 mars 2020

Date de convocation : 28/02/2020 L'an deux mil vingt, le jeudi douze mars, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur BARGAIN Claude, Président.
Lieu de la réunion : 1 place Champ de la Poste - Les Hottes Est - 74440 Verchaix
Présents : BARGAIN Claude, DAVERGNE Xavier, DENAMBRIDE François-Marie, ROUGE Laurent, TRONCHET Laurent
Nombre de membres en exercice : 8 Secrétaire de séance : DAVERGNE Xavier
Nombre de membres présents : 5
Nombre de votes exprimés : 5

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Après s'être fait présenter le compte de gestion

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif du Président et les écritures du Compte de Gestion du Trésorier :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur TRONCHET Laurent, doyen d'âge, est désigné par l'assemblée pour présider la séance du vote.

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion,

Après s'être fait présenter le Compte Administratif du Président, incluant les restes à réaliser :

Résultats de clôture 2019 :

- investissement :
 - recettes : 175 598,15 €
 - dépenses : 167 022,79 €
 - **Résultat de clôture = + 8 575,36 €**
- fonctionnement :
 - recettes : 613 222,50 €
 - dépenses : 594 146,12 €
 - **Résultat de clôture : + 19 076,38 €**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *adopte le compte administratif 2019*

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Syndical, réuni sous la Présidence de Monsieur Claude BARGAIN,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019,
Constatant qu'il n'y a pas de besoin de financement, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de résultat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Approuve la proposition du Président*

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Président distribue et donne lecture à l'assemblée de la présentation budgétaire par chapitre, issue de la préparation en date du 05 mars dernier.

Le budget s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 614 509,00 €

Section d'investissement : 199 581,76 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Adopte le Budget Primitif 2020*

5. QUESTIONS DIVERSES

- **AVENANT AU BAIL DE LOCATION AVEC LA SOCIETE SCI LE GORGUX**

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du courrier de la société Sci Le Gorgux, faisant part d'une augmentation des charges du bâtiment loué, situé 1212 route de Sixt Fer à Cheval à Samoëns.

En conséquence, le bailleur souhaite établir un avenant au bail initial, et fixer les provisions mensuelles pour charges à 200€ à partir du 1^{er} janvier 2020, étant entendu que ces provisions seront ajustées annuellement en fonction des dépenses réellement effectuées.

Après avoir entendu le Président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide cette requête,*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*

La séance est levée à 19h00

Le Président, Claude BARGAIN

